Les séances de la Société ont lieu au siège social, 14, place Dauphine, à 4 heures précises.

Ordre du jour de la séance du 21 avril 1915.

Suite de la discussion du rapport de M. le commandant Jullien, rapporteur près le 2^e Conseil de guerre sur l'Organisation et le Fonctionnement des Conseils de guerre: 1° aux armées, 2° dans les circonscriptions territoriales, 3° mise en application des dispositions de la loi, depuis la déclaration de guerre.

Le Secrétaire général adjoint,

G. FRÈREJOUAN DU SAINT.

VENTE DU BULLETIN

Le Bulletin est distribué à tous les membres titulaires et correspondants de la Société générale des Prisons, tant en France qu'à l'étranger.

Des abonnements sont accordés aux personnes qui ne font pas partie de la Société, au prix de 20 francs, pour la France et l'étranger.

La vente du Bulletin est autorisée en France et à l'étranger, tant pour les numéros séparés de l'année courante que pour les volumes des années écoulées.

Le prix du numéro séparé de l'année courante est fixé à & francs pour les membres de la Société, à s francs pour les acheteurs qui n'en font pas partie. Toutefois, il ne peut être vendu plus de vingt de ces numéros séparés.

Pour les années écoulées, les volumes de 1892 à 1896, presque épuisés (et dont plusieurs numéros nous manquent), sont vendus à un prix à arrêter avec MM. Marchal et Godde, libraires de la Société, 27, place Dauphine, à Paris. Le prix des autres volumes est de 4 francs, pris séparément. La collection complète des quinze premières années avec la table des vingt années est livrée au prix de 3 francs.

Le prix de la table des vingt années, prise séparément, est de 4 francs.

EN VENTE

Les Institutions pénitentiaires de la France en 1895, au prix de 4 francs pour les membres de la Société et de 6 francs pour les acheteurs qui n'en font pas partie.

Le Ier Congrès national de patronage des libérés, 1893. Paris.

Le II. Congrès national de patronage des libérés, 1894. Lyon.

Le IIIe Congrès national de patronage des libérés, 1896. Bordeaux.

Le IV. Congrès national de patronage des libérés, 1898. Lille.

Le Ve Congrès national de patronage des libérés, 1903. Marseille.

Congrès international de patronage des libérés, 1900. Paris.

Code pénal annoté, par M. le professeur E. Garçon, 1901-1911. Larose. Le premier volume et le premier fascicule du second volume, seuls parus. L'ouvrage complet, en deux volumes, 40 francs.

Cours de droit criminel et de science pénitentiaire, par M. le professeur G. Vidal. 4º éd., 1911, 10 francs. A. Rousseau.

Pratiques des malfaiteurs (Manuel d'instruction judiciaire), par le conseiller Hanns Gross avec une préface de M. le professeur Gardeil. — 2 vol. in-8°, 1899. 16 francs, Marchal et Billand

Traité de Science et de Législation pénitentiaires, par Paul Cuche, professeur à la Faculté de droit de Grenoble. — Librairie générale de droit et de jurisprudence, 20, rue Soufflot. — 1 vol. de 510 pages : 10 francs.

La Législation pénale comparée, publiée par l'Union internationale de Droit pénal. — Premier volume : Le Droit criminel des États européens.

Chez Otto Libbmann, Lützowstrasse, 27, Berlin (V. Bulletin, 1895, p. 444). Le deuxième volume n'a pu encore paraître qu'en allemand, faute d'un nombre suffisant de souscripteurs français.

Revue pénitentiaire et de Proit pénal

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

SOMMAIRE

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ GÉNERALE DES PRISONS DU 21 AVRIL 1915 (p. 305).

MM. le sprétaire général adjoint, le Président. — Suite de la discussion du rapport de M. le commandant Jullien sur l'Organisation et le Fonctionnement des Conseils de guerre en temps de guerre : 1º aux arriès, 2º dans les circonscriptions territoriales, 3º mise en application des dispositions de la loi, depuis la législaration de guerre. — MM. Henri-Robert, E. Garçon, le capitaine Caron, Demombynes, Ét. Flandin, Bépager, A. Le Pottlevin, R. Rousset, Cretin, Frèrejouan de Saint (note lue), J. Dumas, Demange, Bonne of J. le rapporteur, le Président.

M. LE PRESIDENT CHARLES PETIT, par Louis Rivière (p. 350).

M. LE BATONNIER BÉTOLAUD, par Georges Dubois (p. 357).

NOTICE SUR LA CRÉATION EN RUSSIE D'UNE COMMISSION EXTRAORDINAIRE D'INSTRUCTION CRIMINELLE, pour l'investigation des infractions aux lois et coutumes de la guerie, commises par les armées austro-allemandes, par Vladimir Nabokoff (p. 360).

REVUE DU PATRONAGE ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES :

1º Comité de défense de Paris (p. 362). — 2º Comité de défense de Rouen (p. 366). — 3º Chronique du patronière : Société de patronage des libérés de Laval (p. 368); Société générale pour le patronage des libérés (p. 368); Cuvre de préservation et de réhabilitation pour les jeunes filles (p. 371); Union française pour le sauvetage de l'enfance (p. 372); Cuvre lyonnaise de l'hospitalité de nuit et d'assistance par le patronage depuis la mobilisation : Colonie agricole de Mettray (p. 374).

QUESTIONS PÉNITENTIAIRES ET PÉNALES :

1º Les condamnés de droit commun en temps de guerre (p. 378). — 2º La libération conditionnelle en Espagne (p. 381). — 3º Le réformatoire d'adultes d'Ocana (p. 383).

INFORMATIONS DIVERSES:

Les sanctions aux violations du droit des gens (p. 386). — Viols commis par les militaires des armées d'occupation (p. 389). — Réhabilitation des condamnés (p. 300). — Lutte contre l'alcoolisme (p. 391). — tégagabondage scolaire (p. 394). — Réorganisation de la police parisienne (p. 395). — Laboratoire de Folice technique (p. 396). — Office international de police judiciaire (p. 396). — Aux avocals morts four la patrie (p. 397). — Fondation Holtzendorff (p. 397).

BIBLIOGRAPHIE ET REVUES ÉTRANGÈRES :

A. Raité des recours en révision contre les jugements des conseils de guerre en temps de guerre (p. 398). B. Revues étrangères : Scuola positiva (p. 399).

SÉANGE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS DU 10 MAI 1915 (p. 403).

Mil le secrétaire général adjoint, le président. — Rapport de M. le professeur Louis Renault, de l'Institut. Sur la question suivante : Dans quille mesure le droit pénal peuteit s'appliquer à des faits de guerre contraires au droit des gens? — Mil le président, Louis Renault, le président, Larnaude, Henri Joly, Edouard Clunct, Pillet, Nourrisson, Robiquet, Garçon, Georges Blandel, Berthélemy, Bureau, Eug. Prévost, le commandant Jullien, Émile Michon, le président.

MARCHAL ET BILLARD

MARCHAL ET GODDE, successeurs, 27, place Dauphine, Paris.